

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

Dans le cadre du protocole d'accord national, signé le 27 septembre 2021, par les organisations syndicales nationales relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP, il a été décidé de mettre en place un financement spécifique dédié à l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de vie au travail.

Ce financement est distinct des budgets du CHSCT ainsi que de la dotation globale de fonctionnement.

Il est déconcentré au niveau de chacune des directions au prorata de leurs effectifs (pour notre département le fonds est fixé à 31 376 €). Ce fonds pourra financer des actions relevant des quatre axes suivants :

- cadre de vie au travail
- démarche écoresponsable
- sensibilisation aux innovations
- responsabilité sociale de la DGFIP

Les propositions seront recueillies auprès des agents pour tenir compte des besoins exprimés au plus près du terrain puis devront obtenir un accord majoritaire des organisations syndicales lors d'un CTL dédié.

Les organisations syndicales de la Nièvre vous ont suggéré, dans un mail du 20 décembre 2021, comme action, un chèque « Nièvre achat plaisir ». Le concept est développé par la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre pour soutenir l'économie locale.

Déjà, de nombreux agents ont confirmé qu'ils adhéraient à notre proposition d'action.

Celle-ci répond donc au second axe imposé par le protocole, à savoir :

- la démarche écoresponsable, dans la mesure où ce chèque valorise tous les acteurs de l'économie nivernaise et contribue à la préservation des emplois de notre département.

Le directeur nous a mentionné que cette proposition ne pouvait pas « prospérer » en faisant référence à la réponse de la question 3.13 d'une foire aux questions, rédigée exclusivement par le bureau achats et logistique du SPIB-2B. (<http://nausicaadoc.appli.impots/2021/011689>)

Une forte mobilisation autour de cette proposition sera favorable à tous les agents